Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID: 034-213402613-20240328-212024-DE

République Française Département de l'Hérault

Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation : 15/03/2024 Membres en exercice : 9		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 mars 2024	N° 21-2024
		L'An Deux Mille Vingt Quatre le Vingt Huit Mars à 18 heures	
Présents : 8	Absents:	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en se sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,	ession ordinaire,
Représentés :	Pour: 8	<u>Présents</u> : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, GILHET B KROGSDAHL A, STEHLE C Absents : NICAISE V.	3, THEULE JC, VEDEL
Contre:	Abstention:	Secrétaire de séance : MORESMAU JP.	

Objet : Abbaye de Gellone

Travaux d'entretien et de conservation de la porte de la sacristie ouvrant sur les jardins

Dans le cadre de sa mission d'entretien de l'ancienne Abbaye de Gellone, la commune de Saint-Guilhem-le-Désert souhaite faire réaliser des travaux d'entretien et de conservation de la porte de la sacristie ouvrant sur les jardins.

Les travaux prévus consistent à :

- Changement des plinthes basses
- Petites restaurations avec pose de greffons sur 500 mm de haut
- Décapage complet, ponçage léger
- Remise en peinture 3 couches avec égrenage fin

Ces travaux d'entretien s'avèrent aujourd'hui indispensables et contribueront à sécuriser l'accès de l'édifice. Après plusieurs consultations, c'est l'atelier de la Gardabelle qui a été retenu.

M. le Maire propose de solliciter les services de la Direction Régionale des Affaires culturelles d'Occitanie afin demander une subvention selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépens	Recettes			
Porte sacristie	4018€ HT	DRAC	50 %	2009€HT
		Autofinancement	50%	2009€НТ

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

- Donne son accord pour la réalisation des travaux d'entretien et de conservation de la porte de la Sacristie
- Sollicite auprès de la Drac une subvention selon le plan de financement présenté
- Autorise M. le Maire à déposer la demande de subvention à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire, SIEGEL R.

TH



Le / La secrétaire de séance,